

**Motion votée conjointement par le CEVU de l'université Paul Valéry Montpellier III du
4 mars 2010 et le CA du 16 mars 2010 :**

Le Conseil d'Administration de l'université Paul-Valéry Montpellier III, réuni les 16 mars 2010, s'étonne de la convocation à la DGRH du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Sabine Luciani, vice-présidente du jury du CAPES de Lettres Classiques, suite à la motion votée par ce jury attirant l'attention du ministère sur les dangers actuels de la réforme de la formation des enseignants.

Il semble en effet relever de la pleine responsabilité du jury du CAPES que d'exprimer son avis sur cette question. Au demeurant, cette motion, approuvée par l'ensemble des membres du jury sauf 7 personnes n'ayant pas pris part au vote, ne fait que rejoindre les innombrables motions votées dans les CA d'établissements, les CEVU, les conseils d'UFR, les associations de doyens, les sociétés savantes, la CPU, la CDIUFM, les sections du CNU. Elle reflète donc l'avis très massif de la communauté universitaire.

La convocation de Sabine Luciani (et d'elle seule) à la DGRH du MESR peut donc passer pour une tentative d'intimidation sur une collègue isolée qui, n'étant pas présidente du jury de Lettres Classiques, ne peut d'ailleurs le représenter.

Le CA de l'université Paul-Valéry Montpellier III condamne fermement cette démarche.